



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2023-089

PUBLIÉ LE 22 MAI 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire /

71-2023-05-17-00006 - Arrêté portant sur le transfert de la forêt sectionale de Rains aux biens communaux de la commune de Joncy (71) (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2023-05-17-00006



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement
Unité milieux naturels et biodiversité
ddt-env-mnb@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° portant sur le transfert de la forêt sectionale de Rains aux biens communaux de la commune de Joncy (71)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2411-1 et suivants,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yves SEGUY en qualité de préfet de Saône-et-Loire,

Vu la délibération du conseil municipal de Joncy (71), en date du 21 mars 2023, demandant le transfert des biens sectionaux de Rains aux biens de la commune,

Vu les extraits de matrice cadastrale et la correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales,

Vu le plan des lieux,

Considérant l'absence de commission syndicale de la section,

Considérant que les impôts sur les biens au nom des sections ont été acquittés sur le budget communal ces trois dernières années,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1 : est transférée aux biens communaux de la commune de Joncy la forêt sectionale suivante :

Commune	Personne morale / propriétaire	Parcelles Cadastrales	Surface concernée (ha)
Joncy	Forêt sectionale de Rains	Section B n° 50 à 73 – 183 – 185 à 187 – 279	23,9507

Le détail des parcelles cadastrales est joint en annexe au présent arrêté.

Article 2 : le transfert effectué d'une surface totale de 23,9507 ha, à la demande du conseil municipal, vise à garantir une bonne gestion de la forêt relevant par ailleurs du régime forestier.

Article 3 : M. le Directeur départemental des territoires et M. le Maire de Joncy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et affiché en mairie de Joncy pendant une durée de deux mois.

Fait à Mâcon,
le 17/05/23

Le Préfet,



Yves SÉGUY

Voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - 22 rue d'Assas 21000 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

ANNEXE**COMMUNE DE JONCY - SECTION DE RAINS**

Section cadastrale	N° cadastral	Désignation de propriété	Contenance
B	50	BROSSEDENT	1 ha 96 ca 22 a
B	51	BROSSEDENT	19 ca 00 a
B	52	BROSSEDENT	29 ca 55 a
B	53	BROSSEDENT	45 ca 05 a
B	54	BROSSEDENT	66 ca 30 a
B	55	BROSSEDENT	79 ca 55 a
B	56	BROSSEDENT	57 ca 25 a
B	57	BROSSEDENT	1 ha 03 ca 90 a
B	58	BROSSEDENT	78 ca 70 a
B	59	BROSSEDENT	80 ca 20 a
B	60	BROSSEDENT	84 ca 05 a
B	61	BROSSEDENT	81 ca 20 a
B	62	BROSSEDENT	81 ca 10 a
B	63	BROSSEDENT	82 ca 60 a
B	64	BROSSEDENT	4 ha 25 ca 50 a
B	65	BROSSEDENT	83 ca 55 a
B	66	BROSSEDENT	85 ca 30 a
B	67	BROSSEDENT	83 ca 30 a
B	68	BROSSEDENT	88 ca 00 a
B	69	BROSSEDENT	75 ca 60 a
B	70	BROSSEDENT	79 ca 10 a
B	71	BROSSEDENT	66 ca 80 a
B	72	BROSSEDENT	33 ca 45 a
B	73	BROSSEDENT	27 ca 10 a
B	183	LES GRANDS BUISSONS	2 ca 00 a
B	185	LES GRANDS BUISSONS	31 ca 05 a
B	186	LES GRANDS BUISSONS	40 ca 30 a
B	187	LES GRANDS BUISSONS	1 ha 75 ca 70 a
B	279	LE CREY	13 ca 65 a

